

Message no 133 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Bâtiments scolaires – Ecole du Bourg – Divers travaux d'entretien, plan de fermeture et installation de systèmes de serrures électroniques – Crédit d'investissement de 130 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 133 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 130 000 francs destiné à divers travaux d'entretien, à l'adaptation du plan de fermeture et à l'installation de serrures électroniques sur le site de l'école du Bourg.

But de la dépense

Le crédit d'investissement demandé a pour but de réaliser plusieurs travaux d'entretien et à installer de nouveaux systèmes de fermeture électroniques compatibles avec ceux utilisés sur d'autres sites communaux selon le descriptif suivant:

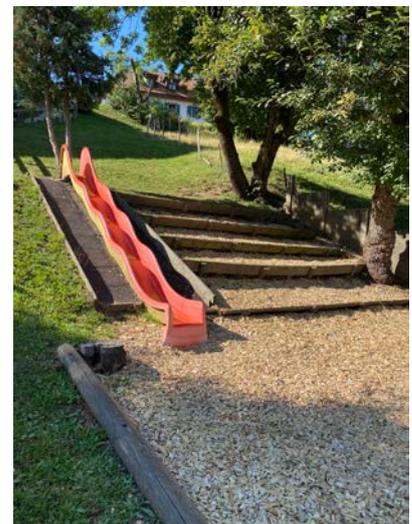
- Réfection de la place de jeux NORD Fr. 80'000.00
- Modification du plan de fermeture Fr. 28'000.00
- Installation de serrures électroniques Fr. 15'000.00
- Motorisation du portail Fr. 7'000.00

Tous ces montants sont issus de devis estimatifs et feront l'objet d'une demande d'offres pour chacune des prestations proposées.

A. Réfection de la place de jeux NORD

La place de jeux située au NORD du site de l'Ecole du Bourg est en très mauvais état:

- Le toboggan est usé, voire percé, à plusieurs endroits; la position des planches maintenant les plaques d'absorption des chocs n'est plus conforme.



- Les autres engins sont également en mauvais état et la hauteur du mur de séparation avec la parcelle voisine n'est pas conforme.



Une estimation des coûts pour la rénovation de la place a été demandée auprès de deux entreprises actives dans le domaine de l'aménagement extérieur et d'installation d'aires de jeux.

Le montant estimatif des travaux se monte à 80 000 francs.

B. Modification du plan de fermeture

Dans le but d'uniformiser et de simplifier la gestion des clés, en particulier lorsque les enseignants changent de site scolaire, le Conseil communal souhaite procéder à l'adaptation de la mise en passe des bâtiments de l'école du Bourg, afin qu'ils soient intégrés dans le même plan de fermeture que les écoles du Lussy et des Pléiades.

Cette modification contribuera à harmoniser les différents plans de fermeture des bâtiments communaux.

Le montant estimatif des travaux a été chiffré à 28 000 francs.

C. Installation de serrures électroniques

Depuis la dernière rentrée scolaire, des salles de l'Ancien Bourg sont mises à la disposition de sociétés ou d'institutions tels que le Patois, la Croix-Rouge pour des cours de français et l'école Portugaise, donnant accès au site à des personnes externes à l'administration communale ou scolaire.

Afin de faciliter la gestion des ouvertures en fonction des occupations et également de garantir la fermeture des locaux hors période scolaire, le Conseil communal propose d'installer des serrures électroniques sur toutes les entrées du site de l'école du Bourg. Ce système permettra de gérer les différents horaires d'ouverture, y compris scolaires, depuis n'importe quel poste informatique et également de travailler avec des badges pouvant être déprogrammés en cas de perte. À noter également que le coût de ces derniers est environ cinq fois moins cher qu'une clé électronique.

Les travaux consistent en l'installation de lecteurs de badges et de gâches électriques sur toutes les entrées du site. Les lecteurs seront connectés entre eux par un système d'antennes wifi propres au système KABA.

L'intervention d'un électricien pour le câblage de l'installation est également prévue dans le montant.

Le montant estimatif total de ces travaux est de 15 000 francs.

D. Motorisation du portail

L'accès au site de l'école, depuis la route du Bourg, est protégé par un portail dont l'ouverture et la fermeture sont gérées manuellement par les enseignants. À cause de son poids, sa manipulation se révèle difficile en particulier en hiver, le laissant souvent ouvert au détriment de la sécurité des élèves. En effet, ce portail a pour principale fonction d'éviter que les élèves sorte du périmètre scolaire lors des récréations ou avant la reprise des cours et de canaliser le flux lors des sorties car cet accès donne directement sur la route cantonale.



La motorisation du portail servira à gérer automatiquement son ouverture et sa fermeture, grâce notamment à une télécommande, qui permettra aux voisins ainsi qu'aux services communaux d'accéder facilement au site lorsque le portail est fermé.

Ces travaux consistent en l'installation d'un moteur et des différents éléments de sécurité sur le portail existant. Ce montant prévoit également toutes les prestations liées au raccordement électrique du système.

Le montant estimatif de ces travaux est de 7000 francs.

Plan de financement

Rubrique comptable 201.133.290/5060.00 qui annule et remplace le crédit d'investissement d'intention sous rubrique 2020.990.290/5060.00

Coût total estimé à la charge de la Commune

Fr. 130'000.00

À la charge du budget des investissements 2021

Financé par un emprunt bancaire.

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2021

Intérêts passifs	2% de Fr.	130'000.00	Fr.	2'600.00
Amortissement	15% de Fr.	130'000.00	Fr.	<u>19'500.00</u>
Total			Fr.	<u>22'100.00</u>

Estimation des charges d'exploitation dès 2022

Un contrat de maintenance annuelle estimé à 800 francs sera nécessaire afin de garantir le bon fonctionnement du portail et des dispositifs de sécurité.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 130 000 francs destiné à la réalisation de divers travaux d'entretien, à l'adaptation du plan de fermeture et à l'installation de serrures électroniques sur le site de l'école du Bourg.

Châtel-St-Denis, février 2021

Le Conseil communal

Annexes: - Projet d'arrêté
 Plan de situation

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 133 du Conseil communal, du 9 février 2021;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 130 000 francs destiné à la réalisation de divers travaux d'entretien, à l'adaptation du plan de fermeture et à l'installation de serrures électroniques sur le site de l'école du Bourg.

Article 2

Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire, qui sera amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

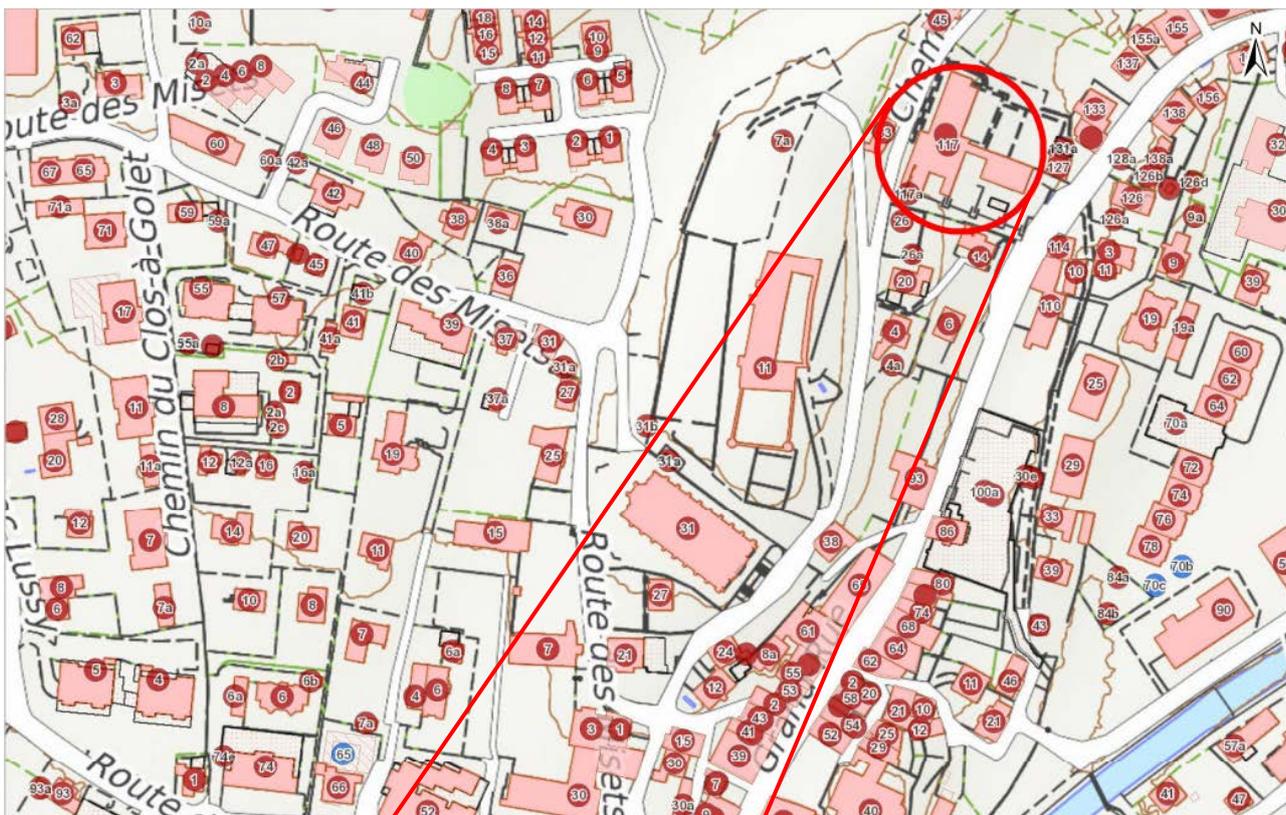
AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Lambercy



Ecole du Bourg

Le Bourg 117
Châtel-St-Denis

Parcelle N° 119
Année de construction: 1997

Valeur ECAB: 8'334'000.--